



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1000-030, 1001-258, 1001-274, 1001-276, 1002-009, 1004-2, 1005-037 ET 1006-018

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées que, lors de sa séance tenue le 2 octobre 2017, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1000-030

Règlement numéro 1000-030 modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R, 97-33R-2, 97-33R-4, 97-33R-5, 97-33R-6, 97-33R-9 et 97-33R-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et afin d'inclure le plan particulier d'urbanisme Urbanova au plan d'urbanisme.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-258

Règlement numéro 1001-258 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R, 97-33R-2, 97-33R-4, 97-33R-5, 97-33R-6, 97-33R-9 et 97-33R-11 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et intégrant des changements à l'initiative de la Ville.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-274

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés dans les zones 9066-07, 9066-71, 9165-17, 9165-53, 9564-20, 9564-32, 9564-43 et de déterminer les normes applicables.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-276

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage centre d'accueil (résidence pour personnes âgées autonomes de 10 chambres et plus dans la zone 8964-43 (boul. de la Pinière).

RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-009

Règlement numéro 1002-009 modifiant le règlement de lotissement 1002 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R et 97-33R-2 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et intégrant des modifications à l'initiative de la Ville.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1004-2

Règlement numéro 1004-2 relatif aux permis, aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme en remplaçant le règlement 1004-001 et ses modifications.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-037

Règlement numéro 1005-037 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R et 97-33R-2 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et intégrant des modifications à l'initiative de la Ville.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1006-018

Règlement numéro 1006-018 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin d'assurer sa concordance aux règlements 97-33R et 97-33R-2 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins et intégrant des modifications à l'initiative de la Ville.

QUE la MRC Les Moulins a approuvé les règlements 1000-030, 1001-258, 1001-274, 1001-276, 1002-009, 1004-2, 1005-037 et 1006-018 le 11 octobre 2017 et a également émis un certificat de conformité pour ces règlements.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements sont entrés en vigueur le 11 octobre 2017, soit à la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC Les Moulins.

Le présent avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

FAIT à Terrebonne, ce 17^e jour du mois d'octobre 2017.

DIFFUSÉ à Terrebonne, ce 25^e jour du mois d'octobre 2017.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
